



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

négoce

Question écrite n° 100424

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le dynamisme du milieu rural auquel concourt l'organisation des comices agricoles. Dans l'arrondissement de Châteaubriant, le comice agricole intercantonal de Guémené-Penfao, Derval, Saint Nicolas de Redon est un lieu d'échanges, de convivialité, de valorisation et de promotion de l'élevage. Il lui demande s'il peut, en réponse, et plus généralement, préciser les mécanismes de soutien et d'aides pour conforter la pérennité et le dynamisme des comices agricoles.

Texte de la réponse

Les comices agricoles constituaient, particulièrement au XIX^e siècle et au début du siècle dernier, d'importants points d'appui pour diffuser sur tout le territoire national les progrès de l'agriculture et de l'élevage. Bien d'autres dispositifs se sont imposés depuis lors pour l'amélioration des productions et leur adaptation à des contextes fortement évolutifs. Dans des territoires ruraux aux populations et aux activités de plus en plus diverses, l'organisation d'animations et festivités locale, et notamment de comices agricoles, repose aujourd'hui sur des initiatives locales, souvent de niveau communal, cantonal ou intercantonal dont certaines bénéficient de soutiens des collectivités départementales ou régionales, selon des critères propres à chacune d'entre elles. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire note avec intérêt ces initiatives mais ne dispose pas, pour sa part, de ligne de financement national spécifique aux comices agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100424

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1624

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3621